

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE EGALITE FRATERNITE
MAIRIE DE BASLIEUX-LES-FISMES

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal – séance du 5 septembre deux mil vingt-deux. Par suite d’une convocation en date du 29/08/2022, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, le cinq septembre deux mil vingt-deux, à vingt heures, sous la présidence de : Lucie POLLET, Maire.

<u>Nombre de Conseillers</u>	
En exercice	11
Présents	6
Votants	6
Pour	6
Contre	
Abstention	
Délibération n° 15-2022	

Présents : FLORANCE Olivier, JACQUIOT Muriel, HAUTIER Sandra, ANDRÉ Jean-Philippe

Excusés : MAGNIEN Karine, Michel DEGRYSE, MARLOT fanny, MIL-HOMENS Ticiano, Laura DEGRYSE,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l’article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l’appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l’article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l’élection d’un secrétaire pris au sein du conseil. Madame Muriel JACQUIOT est désignée pour remplir cette fonction.

Rapport d’activités 2021 SPL XDEMAT : Examen du rapport de gestion du Conseil d’administration

Par délibération du **6 novembre 2017**, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l’Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc…

A présent, il convient d’examiner le rapport de gestion du Conseil d’administration de la société.

Par décisions du 20 avril 2022, le Conseil d’administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l’exercice clos le 31 décembre 2021 et donc l’activité de SPL-Xdemat au cours de sa huitième année d’existence, en vue de sa présentation à l’Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 28 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l’unanimité les comptes annuels de l’année 2021 et les opérations traduites dans ces comptes.

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d’actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d’administration,

Le Conseil Municipal après examen, décide d’approuver le rapport de gestion du Conseil d’administration, figurant en annexe, et de donner acte à Madame Le Maire de cette communication.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait à Baslieux-lès-Fismes,

LUCIE POLLET Le 09/09/2022,
2022.09.12 14:14:20 +0200
Ref:20220912_132401 Maire, Lucie POLLET
Signature numérique
le Maire



Lucie POLLET